



PREFECTURE ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 15 - MARS 2013

SOMMAIRE

91 - Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne

Pôle pilotage et ressources

Arrêté N °2013077-0002 - Arrêté DDFIP du 18 mars 2013 portant délégation de signature à Mme Genty en matière domaniale

..... 1



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n ° 2013077-0002

**signé par la Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Essonne
le 18 Mars 2013**

**91 - Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne
Pôle pilotage et ressources**

Arrêté DDFIP du 18 mars 2013 portant
délégation de signature à Mme Genty en
matière domaniale

ARRETE
2013-DGFIP-DDFIP n°008

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code du domaine de l'Etat ;
Vu le code de l'environnement ;
Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Michel FUZEAU préfet de l'Essonne ;
Vu le décret du 14 décembre 2009 du Président de la République portant nomination de Mme Annick DUMONT, administrateur général des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;
Vu l'arrêté n° 2011-PREF-MC-029 du 13 janvier 2011 portant délégation de signature de M. Michel FUZEAU, Préfet de l'Essonne, à Mme Annick DUMONT, administrateur général des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à Mme Sylvaine GENTY, administrateur des finances publiques adjoint, chargée de mission à la direction départementale des finances publiques de l'Essonne à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires, et d'une façon générale tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant à l'affaire suivante :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Adjudication du droit de chasse organisée le mardi 19 mars 2013 à Amiens par l'Office Nationale des forêts pour les forêts des régions Nord-Pas de Calais, Picardie, Ile de France, Basse-Normandie et Haute-Normandie dont 1 lot dans le département de l'Essonne	Art. R2222-36 du code général de la propriété des personnes publiques

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et entrera en vigueur à compter de cette publication.

La Directrice départementale des Finances publiques



Annick DUMONT

Administrateur général des finances publiques